

Direction de la Jeunesse et des Sports

**2017 DJS 203** Attribution de la dénomination Althéa Gibson à un nouveau gymnase sis rue Gerty Archimède (12e)

## PROJET DE DELIBERATION

### EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La joueuse de tennis Althéa Gibson est née le 25 août 1927 et décédée le 28 septembre 2003 à l'âge de 76 ans aux Etats-Unis.

En 1956, elle a été la première femme noire à remporter un tournoi du Grand-Chelem à Roland-Garros, en simple puis en double. A ces premières victoires succèdent de nombreuses autres, notamment aux Internationaux de Wimbledon.

Ainsi, douze ans avant ~~Arthur Ashe~~ chez les hommes et plus de quarante ans avant l'avènement des sœurs ~~Venus et Serena Williams~~, Althéa Gibson est entrée dans l'histoire dans un contexte de lutte contre la ségrégation raciale aux Etats-Unis.

C'est au global onze tournois du Grand-Chelem qu'Althéa Gibson a remporté au cours de sa carrière, que ce soit en simple, en double ou en double mixte.

Afin de rendre hommage à cette sportive dont les performances sont entrées en résonance avec l'histoire des Etats-Unis, je vous propose d'attribuer son nom au nouvel équipement sportif prochainement achevé rue Gerty Archimède dans le 12ème arrondissement.

La championne de tennis Althéa Gibson et la militante féministe Gerty Archimède, première femme avocate inscrite au barreau de la Guadeloupe qui en fut également l'une des deux premières députées, se feront alors mutuellement écho dans cette rue de l'arrondissement, rappelant l'engagement de la collectivité parisienne dans la lutte contre les discriminations.

Suite à la proposition et l'adoption d'un vœu du groupe Communiste-Front de Gauche par le Conseil de Paris lors de sa séance des 7, 8 et 9 novembre 2016, je vous propose d'attribuer le nom d'Althéa Gibson au gymnase sis rue Gerty Archimède dans le 12ème arrondissement.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris



**2017 DJS 203** Attribution de la dénomination Althéa Gibson à un nouveau gymnase sis rue Gerty Archimède (12e).

Le Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L-2511-1 et suivants ;

Vu le vœu du groupe communiste-Front de Gauche relatif à la dénomination Althéa Gibson du nouveau gymnase dans le 12<sup>e</sup> arrondissement, adopté par le Conseil de Paris lors de sa séance des 7, 8 et 9 novembre 2016 ;

Vu le projet de délibération en date du \_\_\_\_\_ par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution la dénomination Althéa Gibson à un nouveau gymnase sis rue Gerty Archimède (12e) ;

Vu l'avis du conseil du 12e arrondissement, en date du \_\_\_\_\_ ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER au nom de la 2e commission ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD au nom de la 4e commission ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS au nom de la 7e commission ;

Délibère :

Article 1 : La dénomination Althéa Gibson est attribuée au nouvel équipement sportif en cours d'achèvement rue Gerty Archimède dans le 12e arrondissement.